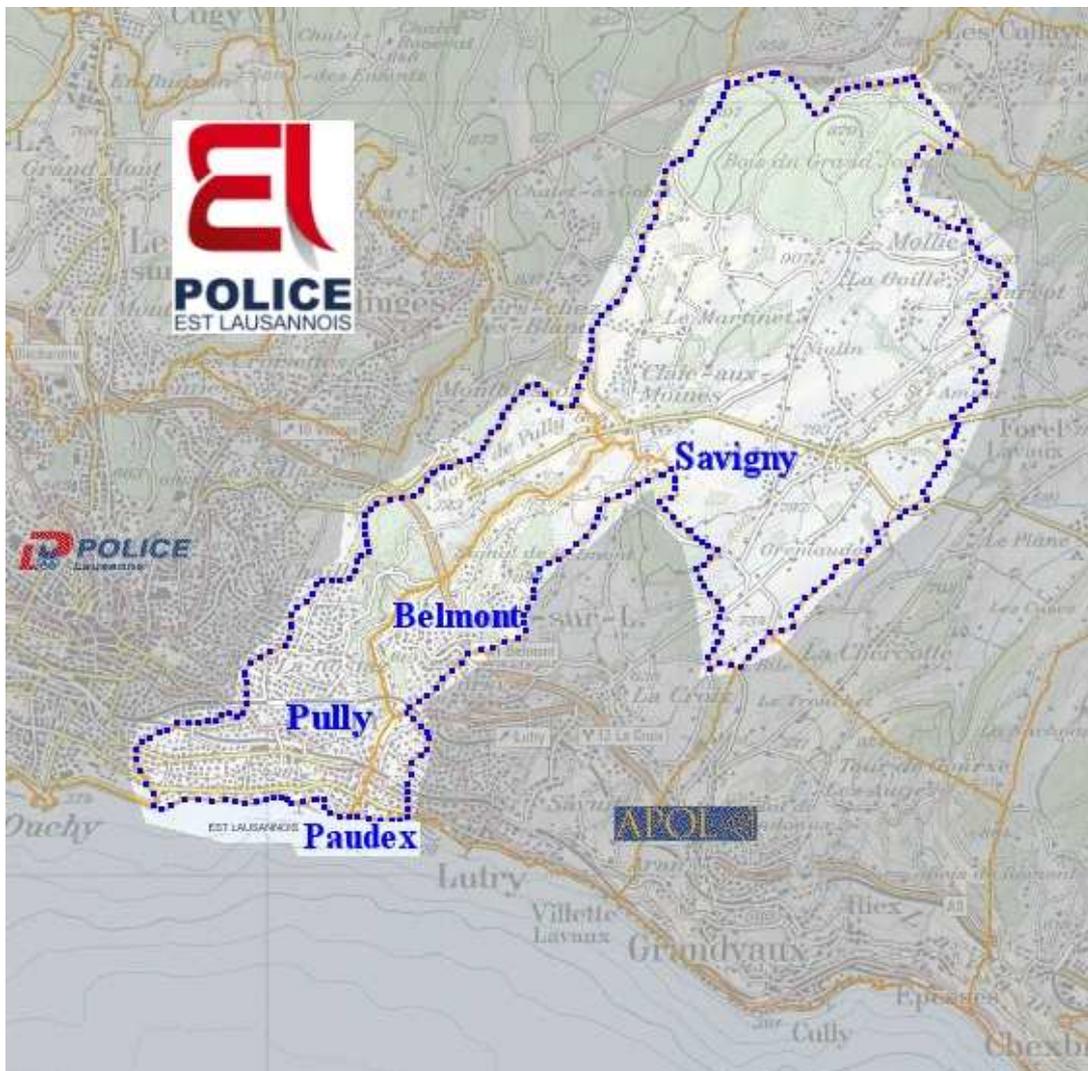


ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

RAPPORT DE GESTION 2012



du Comité de Direction
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

PREAVIS N°3 - 2013

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction à l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2012.

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE.....	4
1. ORGANISATION	5
1.1. Mise en place de l'Association Sécurité Est Lausannois.....	5
1.2. Organigramme au 31.12.2012	6
2. LES AUTORITES.....	6
2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016.....	6
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016	8
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	9
3. RESUME DES COMPTES 2012 (Annexe 1)	10
3.1. Résultat d'exercice.....	10
3.2. Analyse des charges de fonctionnement	10
3.3. Analyse des revenus.....	11
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques	11
3.5. Conclusions	12
4. DIRECTION	13
4.1. Ressources humaines.....	13
4.2. Personnel du service.....	14
5. DIVISION OPERATIONNELLE.....	16
5.1. Unité de proximité	16
5.2. Manifestations	17
5.3. Section Police-secours (PS)	17
5.4. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL	21
6. CELLULE SERVICES GENERAUX.....	25
6.1. Signalisation Routière (SR).....	25
6.2. Unité Radar (annexe 2).....	26
6.3. Unité Garde-parcs.....	29
7. CELLULE POLICE ADMINISTRATIVE	30
7.1. Chancellerie	30
7.2. Réception.....	31
7.3. Police du commerce Ville de Pully	32
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex).....	33
8. BUREAU DES CONTROLES	33
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4).....	33
8.2. Appareil de surveillance automatique du trafic (SAT)	34
8.3. Commission de police	35
8.4. Montants encaissés	35
8.5. Actions administratives	36
8.6. Unité prévention	36
9. CONCLUSION	38

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
ETP	Emploi temps plein
FOCO	Formation continue
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
Plt	Premier-Lieutenant
PS	Police-Secours
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière

1. ORGANISATION

1.1. Mise en place de l'Association Sécurité Est Lausannois

Suite au rejet par le peuple vaudois en 2009 de l'initiative d'Artagnan pour une police unique dans le canton, les Municipalités des communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny ont proposé à leur conseil communal respectif¹ durant le premier semestre 2011, la création d'une association de communes en vue de gérer la sécurité publique sur leur territoire comme le prévoit le protocole d'accord signé entre l'Etat de Vaud et les communes dans le cadre de la nouvelle organisation policière vaudoise.

L'article 112 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 stipulant notamment que les communes sont responsables de la sécurité et l'ordre public sur leur territoire, la mise en place d'une association devait permettre aux communes adhérentes de répondre à ces conditions et particulièrement à celles fixées par le protocole d'accord, à savoir :

- Assurer un service 24h/24h – 365 jours par année ;
- Etre apte à prendre en charge toutes les interventions qui leur incombent ;
- Avoir une structure de commandement ;
- Disposer des ressources humaines et techniques appropriés ;
- Garantir la rapidité et la qualité des interventions ;
- Etre en mesure d'assurer la gestion d'événements ponctuels et saisonniers de taille locale et régionale ;
- Garantir un accès permanent au guichet de police.

Accepté à la quasi-unanimité dans chacun des conseils communaux, c'est le 8 septembre 2011 que l'Association de communes Sécurité Est Lausannois a été officiellement et juridiquement constituée avec l'assermentation, par Monsieur le Préfet, des membres du Conseil intercommunal (équivalence conseil communal au sein des communes) et du Comité de direction (Municipalité au sein des communes).

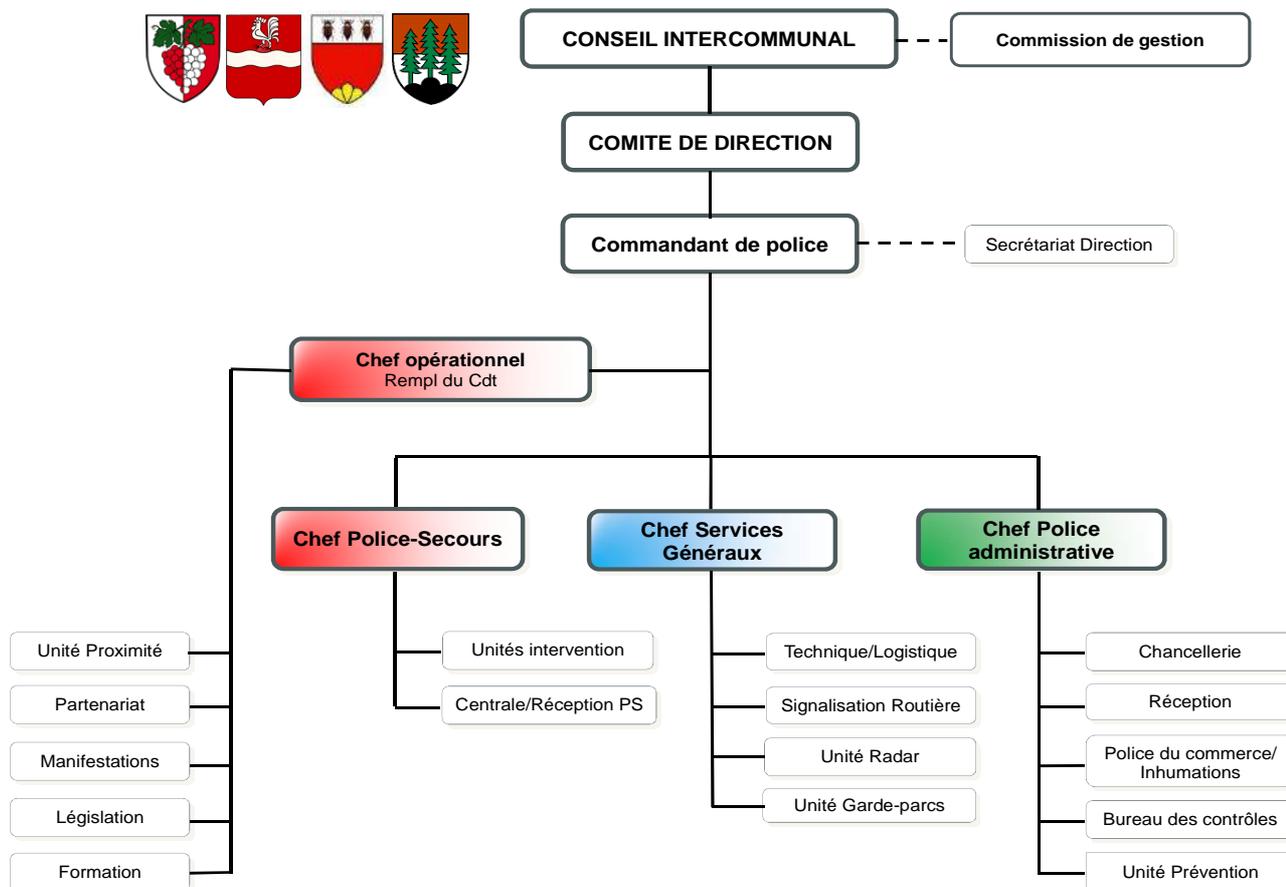
De septembre à décembre 2011, le Comité de direction a œuvré pour mettre en place l'Association, notamment dans le domaine administratif, soit :

- Budget 2012 ;
- Choix des assurances ;
- Transfert du personnel de la Ville de Pully à l'Association ;
- Règlement du personnel.

C'est donc le 1^{er} janvier 2012 que le service de Police Est Lausannois a pris son envol au sein de l'Association Sécurité Est Lausannois avec son organisation, son budget et son personnel.

¹ Préavis n°X/2011 – création d'une association de communes entre les communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous la dénomination « Sécurité Est Lausannois ».

1. 2. Organigramme au 31.12.2012



2. LES AUTORITES

2.1. Le Comité de direction - Législature 2011 – 2016

2.1.1. Message du Président :

Le Comité de direction de l'association Sécurité Est Lausannois remet son premier rapport de gestion au Conseil intercommunal, portant sur l'année 2012.

Après l'installation formelle des organes de l'association en septembre 2011, le Comité de direction s'est attaché à finaliser les documents indispensables au fonctionnement du Corps de police, soit le budget pour l'année 2012 et le règlement du personnel de l'association, adoptés par le Conseil intercommunal dans sa séance du 23 novembre 2011.

Les préavis présentés courant 2012 ont ensuite permis d'adopter les différents documents formels exigés par la loi et réglant le fonctionnement de l'association intercommunale (plafond d'endettement, indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction, règlement du Conseil intercommunal) ainsi que, bien sûr, le budget pour l'année 2013.

La dernière étape importante de ce processus de mise en place du cadre sécuritaire de nos communes sera l'adoption du règlement général de police de l'association, qui a fait l'objet de

plusieurs séances de travail du Comité de direction en 2012 et qui sera soumis au Conseil intercommunal dans le courant 2013.

Le transfert des tâches et compétences de la Police cantonale à la Police Est Lausannois s'est fait conformément aux nouvelles bases légales réglant l'organisation policière cantonale. Ce transfert a toutefois été plus rapide qu'attendu, ce qui nous a conduits à accélérer l'adaptation prévue de l'effectif de notre corps de police.

Aujourd'hui, le maintien de l'effectif reste une préoccupation du Comité de direction ; en effet, les collaborateurs sont aujourd'hui professionnellement plus mobiles que par le passé. Dans un contexte de pénurie de policiers formés, nous devons anticiper nos besoins et nous tourner vers la filière de formation d'aspirants.

2.1.2. Composition du CoDir



Gil Reichen
Pully - Syndic

Président du Comité de direction



Sylvaire Coquil
Savigny - Conseiller municipal

Vice-président du Comité de direction



Daniel Delaplace
Belmont-sur-Lausanne -
Conseiller municipal

Membre du CODIR



Gérald Fontannaz
Paudex - Conseiller municipal

Membre du CODIR



Martial Lambert
Pully - Conseiller municipal

Membre du CODIR

2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2011 - 2016

Situation au 31.12.2012

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Chaubert	Jean-Philippe	Paudex
Vice-président	Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Secrétaire	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-secrétaire	Crettaz	Patricia	Savigny
Scrutateur	Ben Hattar	Ariel	Pully
Scrutateur	Stehlin	Roland	Savigny

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Chevallaz	Jean-Marc	Pully
Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Freise	Alexandre	Pully
Hunziker	Ernest	Pully
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Pasche	Jean-Marc	Pully
Reichen	Serge	Paudex - Syndic
Renaudin	Christine	Pully
Schranz	Anne	Pully
Souyris	Marie-Alix	Belmont-sur-Lausanne
Thuillard	Jean-Philippe	Savigny - Syndic
Jusqu'au 30.09.2012 Cuendet	Maria-Chrystina	Pully

Membres de la Commission de gestion :

Cosandey	Patrick	Savigny
Fontana	Georges	Paudex
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully

2.3. Séances du Conseil intercommunal

Séance du 8 septembre 2011 - Création et mise en place des Autorités de l'Association Sécurité Est Lausannois – Grande salle de Belmont-sur-Lausanne

Sous la présidence de M. le Préfet du district Lavaux-Oron :

- Installation du Conseil intercommunal – assermentation de ses membres.
- Election du Président du Conseil intercommunal (M. Jean-Philippe Chaubert).
- Election du secrétaire du Conseil intercommunal (M. Didier Bérard).

Sous la présidence du Président du Conseil intercommunal :

- Election du vice-président du Conseil intercommunal (M. Jean-Charles Bartolacelli).
- Election de la secrétaire remplaçante du Conseil intercommunal (Mme Patricia Crettaz).
- Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants (Mme et MM. Ariel Ben Hattar, Roland Stehlin, Marie-Alix Souyris et Ernest Hunziker).
- Elections des membres de la Commission de gestion (Mme et MM. Anne Schranz, Patrick Cosandey, Georges Fontana et Jean-Marc Mayor).
- Elections des membres du Comité de direction (MM. Gil Reichen, Sylvaire Coquil, Daniel Delaplace, Gérald Fontannaz et Martial Lambert).
- Election du Président du Comité de direction (M. Gil Reichen).
- Assermentation des membres du Comité de direction.

Séance du 23 novembre 2011 – salle communale Pully

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2011 – Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2011-2016.
- Préavis 2/2011 – Budget 2012.
- Préavis 3/2011 – Règlement du personnel de l'Association.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2011 – Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2011-2016, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2011 – Budget 2012, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2011 – Règlement du personnel de l'Association, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 27 mars 2012 – salle communale Savigny

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2012 – Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements.
- Préavis 2-2012 - Relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du Comité de direction pour la législature 2011-2016.
- Préavis 3/2012 - Relatif aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers, du Président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2011-2016.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2012 – Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements.

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2012 – Relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du Comité de direction pour la législature 2011-2016, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2012 – Relatif aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers, du Président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2011-2016, adopté à la majorité des membres présents (1 voix contre).

Séance du 15 novembre 2012 – salle communale Belmont-sur-Lausanne

Communication du Comité de direction :

- No 1/2012 – Liste du matériel transféré de la Ville de Pully à l'Association et leur valeur résiduelle
- Préavis du Comité de direction :
- Préavis 4/2012 – Adoption du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association
- Préavis 5/2012 – Budget 2013
- Rapport des commissions :
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 4/2012 – Règlement du Conseil intercommunal de l'Association, adopté à l'unanimité des membres présents ;
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 5/2012 – Budget 2013, adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RESUME DES COMPTES 2012 (ANNEXE 1)

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures à régler et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

3.1. Résultat d'exercice

L'exercice 2012 représente la première année d'activité de l'Association et par conséquent, le bouclage des comptes de l'année 2012 également.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2012 peut être qualifié d'excellent, grâce à une bonne maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

3.2. Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2012, moins élevées de 3.1% par rapport au budget 2012.

3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont moins élevées de 3.4% par rapport à celles prévues au budget 2012.

L'effectif du personnel de l'Association est de 53.7 ETP, soit le même que celui prévu au budget 2012. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quitté l'Association.

3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 6.8% par rapport à celles prévues au budget 2012.

3.2.3. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Lors de l'élaboration du budget 2012, il n'avait pas été tenu du compte de la création d'une provision pour débiteurs douteux. Lors du bouclage des comptes 2012, après analyse des factures ouvertes au 31 décembre 2012, il a été décidé de créer une provision sur débiteurs douteux afin de tenir compte du risque de non recouvrement de certaines factures.

3.3. Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2012, moins élevés de 3.1% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2012.

3.3.1. Revenus du patrimoine

Les recettes relatives aux revenus du patrimoine sont nettement inférieures (-70.2%) par rapport aux prévisions du budget 2012.

Cet écart s'explique essentiellement par une facturation relative aux redevances sur l'utilisation du domaine public moins importante que prévue.

3.3.2. Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont nettement supérieurs (+29.5%) aux prévisions incluses du budget 2012.

Cet écart important s'explique d'une part par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi que, d'autre part, par des produits liés aux amendes (stationnement, circulation, SAT et radar mobile) plus importants que ce qui était prévu dans le budget 2012.

3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 10.0% par rapport au budget 2012.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 700'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2012.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	448'026.13	489'455.00	-41'428.87	-8.5%	128.71
Paudex	181'322.86	202'456.00	-21'133.14	-10.4%	129.70
Pully	5'289'793.94	5'877'820.00	-588'026.06	-10.0%	302.64
Savigny	424'082.45	474'859.00	-50'776.55	-10.7%	126.06
Total	6'343'225.38	7'044'590.00	-701'364.62	-10.0%	246.61

3.5. Conclusions

Le premier exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle largement positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté, ce qui a permis de minimiser la participation de chacune des communes partenaires.

La maîtrise des coûts restera, pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, les ressources mises à disposition par le Conseil intercommunal et par les communes seront gérées de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association Sécurité Est Lausannois devra s'adapter aux évolutions à venir.

4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois
Chef de service
Secrétaire du Comité de direction
Cap Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du Comité de direction et de Président de la Commission de police, il a :

- Participé notamment aux événements suivants :
 - Conférence de la commission du feu Pully-Belmont-sur-Lausanne ;
 - Association des Chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV) comme membre du comité ;
 - Bureau opérationnel des commandants de police du canton de Vaud ;
 - Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
 - Association des Chefs des polices des villes de Suisse (ACPVS) ;
 - Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
 - Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
 - Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
 - Séance de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
 - GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- Représenté le service lors de manifestations publiques ;
- Procédé à l'information des autorités et de la population par le biais de communiqués, d'avis, d'articles de presse dans les domaines de la prévention, de la sécurité publique et de la circulation.

4.1. Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service du personnel de la Ville de Pully pour la gestion des ressources humaines qui se charge notamment du recrutement, des contrats, des assurances, des salaires et de la correspondance y relative. Durant la création de l'Association, ce service a particulièrement été sollicité pour l'élaboration des statuts et du règlement du personnel, du transfert du personnel de la Ville de Pully à l'Association, de l'élaboration des nouveaux contrats et des certificats de travail.

Dès le mois de janvier 2012, le Service du personnel de la Ville de Pully a accompagné les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres. Comme cela avait été convenu, diverses activités proposées au personnel communal de la Ville de Pully ont également été proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel, ont pu venir avec leurs enfants au Noël organisé par la Commune et les inscrire à la journée "futur en tous genres". Plusieurs personnes se sont également inscrites à des formations proposées par la Commune (gestion des conflits, cours sur le recrutement, etc..).

Le Service du personnel a également appuyé les cadres de l'ASEL dans les procédures de recrutement de nouveaux aspirants et de nouveaux collaborateurs. Enfin, en matière de prévention santé, les collaborateurs ont eu accès à la campagne de vaccination contre la grippe et aux "massages assis". A noter également que l'ASEL accueille tous les six mois un nouvel apprenti employé de commerce, engagé par la Ville de Pully, qui vient découvrir le monde de la Police dans le cadre de son tournus sur trois ans.

4.2. Personnel du service

4.2.1. Départs

- le 30 avril 2012, caporal Michel Kern
- le 31 août 2012, M. Antonio Marinho De Freitas, ouvrier à la signalisation routière
- le 30 novembre 2012, sergent Rémy Jaccard,
- le 31 décembre 2012, sergent Stephan Gilgen

4.2.2. Engagements

- le 1^{er} février 2012, aspirant David Mamezak
- le 1^{er} février 2012, aspirant Sébastien Jayet
- le 1^{er} février 2012, aspirante Lucie Crettenand
- le 1^{er} février 2012, aspirante Aurore Voide
- le 1^{er} mars 2012, M. Antonio Marinho De Freitas, ouvrier à la signalisation routière
- le 1^{er} juin 2012, agent Alexandre Taverney
- le 1^{er} juillet 2012, sergent-major Stephan Herbez
- le 1^{er} octobre 2012, sergent Pierre-Alain Morier
- le 1^{er} octobre 2012, caporal Jonas Wiederkehr

4.2.3. Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} janvier 2012 :

- Mme Sonia Andana a été nommée employée d'administration II ;
- M. Stéphane Tschamper a été nommé employé d'administration II ;
- L'agent Steve Haymoz a été promu à la distinction d'appointé ;
- L'appointé Michel Kern a été promu à la distinction de caporal ;
- Le caporal Rémy Jaccard a été promu à la distinction de sergent ;
- Le caporal Stephan Gilgen a été promu au grade de sergent, sous-chef d'unité ;
- Le caporal Guy Vulliemin a été promu au grade de sergent, sous-chef d'unité ;
- Le sergent Cédric Gabriel a été promu au grade de sergent-major.

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} juillet 2012 :

- L'appointé Jean-Daniel Vocat a été promu à la distinction de caporal;
- La caporale Sophie Mathieu a été promue au grade de sergente, sous-chef d'unité ;
- Le caporal Steve Gremaud a été promu au grade de sergent, chef d'unité ;
- Le sergent Guy Vulliemin a été promu au grade de sergent-major, chef d'unité.

4.2.4. Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

1 commandant, chef de service	8 appointés
1 officier, premier lieutenant	5 agents
3 adjudants	4 aspirants
7 sergents-majors	4,7 Assistants Sécurité Publique
5 sergents	9 employés civils
5 caporaux	

Soit 52,7 employés

4.2.5. Formation continue

Quelque 380 jours ont été consacrés par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours JEP Graphite
- Cours constats judiciaires (plaintes et cambriolages)
- Cours violences domestiques
- Cours procédure CODEX (nouveau CPP)
- Cours de cadres ENDURO
- Cours de masse ISP (Institut Suisse de Police)
- Cours de cadres ISP – CC1
- Cours de cadres ISP – CC2
- Cours de cadres ISP officiers – CC3
- Cours de prévention BPA
- Cours Moniteurs de tir
- Cours Moniteurs moyens de contrainte
- Cours de tir pistolet et mitraillette HK
- Cours de self défense
- Cours VAPKO (champignons)
- Cours entraînement maîtres chien
- Cours CEP gestion du temps
- Cours FOCO circulation
- Cours utilisateurs radar
- Cours logiciels EPSILON (traitement des amendes et poursuites)
- Cours logiciel SINAP (administrateur et utilisateurs)
- Cours sentences municipales
- Cours mainlevée d'opposition
- Formation à l'évaluations des compétences
- Cours entretien d'embauche

5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef opérationnel
Remplaçant du Commandant
Plt Jean-Claude Mangili

La division opérationnelle englobe la centrale téléphonique et la réception de Police-secours ainsi que les entités chargées d'assurer toutes les missions en relation avec les interventions et les actions de préventions effectuées par des policiers en uniforme.

5.1. Unité de proximité



Sgtm Bujard



Sgt Pilloud

Par leur présence sur le terrain et la connaissance des lieux, ces 2 policiers expérimentés apportent un sentiment de sécurité auprès de la population et se tiennent à disposition pour proposer des solutions permanentes à des problèmes récurrents qui pourraient leur être soumis par

les autorités, citoyens, commerçants ou associations, ceci en application du concept de la Police de proximité.

Durant l'année 2012, c'est une vingtaine de problèmes récurrents qui ont été traités dans des domaines pouvant concerner les incivilités, la circulation, les stupéfiants, le code rural, les nuisances, etc.

5.1.1 Définition de la Police de proximité

« La Police de proximité est un concept qui regroupe **l'ensemble des moyens de police** déployés sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à **améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers** en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité doit **privilégier** en permanence un renforcement des **liens de qualité entre la population et sa police** en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer.

*Une Police de proximité ne doit pas simplement répondre aux appels d'urgence et traiter les infractions au coup par coup. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables aux problèmes. Au contraire d'une approche réactive, **elle privilégiera une approche préventive.***

*La Police de proximité va chercher à connaître les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. **Le travail en partenariat** avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) doit lui permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe "cible" (jeunes, 3ème âge, associations, entreprises, etc.).*

Consciente qu'un problème ne sera pas perçu de la même manière par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit être à même de **s'adapter en permanence aux situations locales**.

Pour pouvoir agir de la sorte, la Police doit connaître ses Autorités et sa population. Elle doit être capable de communiquer, **d'agir par la persuasion plutôt que par la force**. »

5.2. Manifestations

Police Est Lausannois a assuré un service d'ordre ou de circulation à l'occasion de 98 manifestations sportives, culturelles, musicales ou pour des expositions, réceptions, assemblées, services funèbres notamment.

5.3. Section Police-secours (PS)



Chef Police-secours
Remplaçant du Chef opérationnel
Adjudant Stéphan Herbez

5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS

Durant l'année écoulée, la centrale téléphonique de Police-secours a réceptionné quelque 19'000 appels provenant notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur le territoire opérationnel respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Quelque 13'500 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plaintes.

5.3.2. Unités d'intervention Police-secours

Dans le cadre de la Réforme policière vaudoise, des missions assurées au préalable uniquement par la Police cantonale ont été transférées entre janvier et juillet 2012 aux polices communales notamment dans le domaine du constat judiciaire (enregistrement de la majorité des plaintes pénales, constats de cambriolages et violences domestiques).

Cette augmentation des tâches explique en partie la hausse des effectifs au sein des polices communales.

5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Interventions/sollicitations	4'357 (2011 : 4'198)				
Plaintes enregistrées	951 (2011 : 376)				
Interpellations	188 (2011 : 100)				
Amendes d'ordre	2'430 (2011 : 2'466)				
Fichets conseils, avertissements écrits	522 (2011 : 366)				
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	1'184 (2011 : 1'009)	(859)	(98)	(20)	(32)
• Préfecture	740 (2011 : 548)	476 (381)	73 (46)	26 (30)	165 (65)
• Ministère public / Trib. Mineurs	334 (2011 : 255)	296 (199)	12 (30)	2 (5)	24 (21)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	221	151	19	20	29
Ivresses au volant	133 (2011 : 164)	104 (133)	16 (20)	0 (0)	13 (11)
Conduite sous retrait ou sans permis	36 (2011 : 20)				
Dénonciations fautes de circulation LCR	333 (2001 : 292)				
Rapports de renseignements	533 (2011 : 518)				
Exécution mandats et notifications diverses	2'911 (2011 : 2'624)				
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	831	467	129	85	150
• Contrôles circulation	2'692	1'623	311	190	568
• Patrouilles pédestres préventives*	13'760	9'377	1'459	1'194	1'651

*y compris interventions et présences sur les communes limitrophes en appuis aux autres corps de police

5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture

Accidents de la circulation	64
Ivresses non qualifiées (entre 0.5 0/00 et 0.79 0/00)	53
Excès de vitesse	310
Infractions LCR	313
Total	740

5.3.2.3. Personnes déferées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs

Accidents de la circulation	44
Ivresses qualifiées (+ 0.8 0/00)	81
Excès de vitesse	44
Infractions LCR	36
Infractions LSEE	43
Loi fédérale sur les stupéfiants	86
Total	334

5.3.2.4. Privation de liberté

Pour ivresse, scandale et autres infractions	42
Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc ...)	66
Total	108

5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

(constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	61
Mineurs	16
Genre de marchandise saisie	
Haschisch – marijuana – cannabis	214.34 gr.
Héroïne	1.65 gr.
Cocaïne	9.45 gr.
Ecstasy	1 pilule
Champignons hallucinogènes	6,7 gr.

5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés

Véhicules trouvés	47
- cycles	16
- motocycles	5
- motos	6
- voiture	1
- plaques voiture	19
Véhicules annoncés volés	66
- cycles	49
- voitures	3
- motocycles légers	8
- moto	6

5.3.2.7. Accidents de circulation

Le service de police a enregistré 103 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool, ils se répartissent comme suit :

- 69 avec dommages matériels
- 34 avec lésions corporelles
- 1 accident mortel (constat par l'unité spécialisée de la Gendarmerie vaudoise)
- 117 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

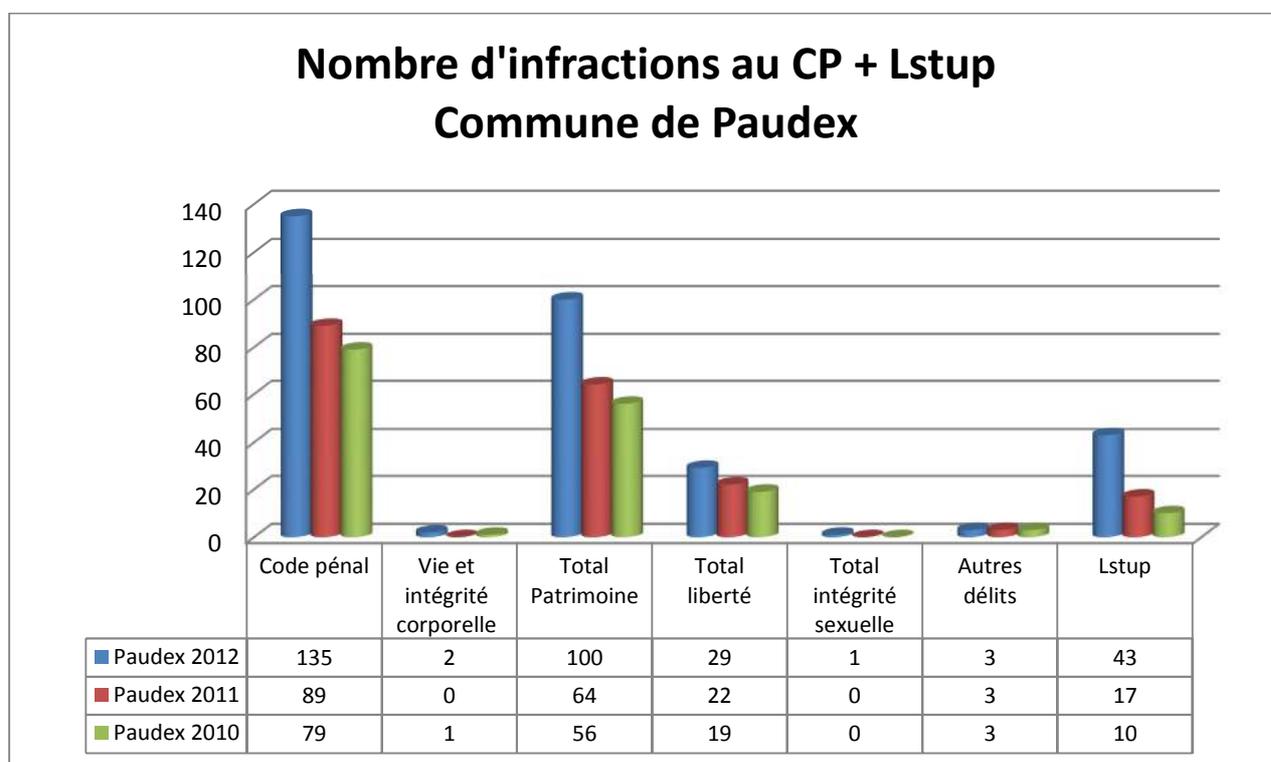
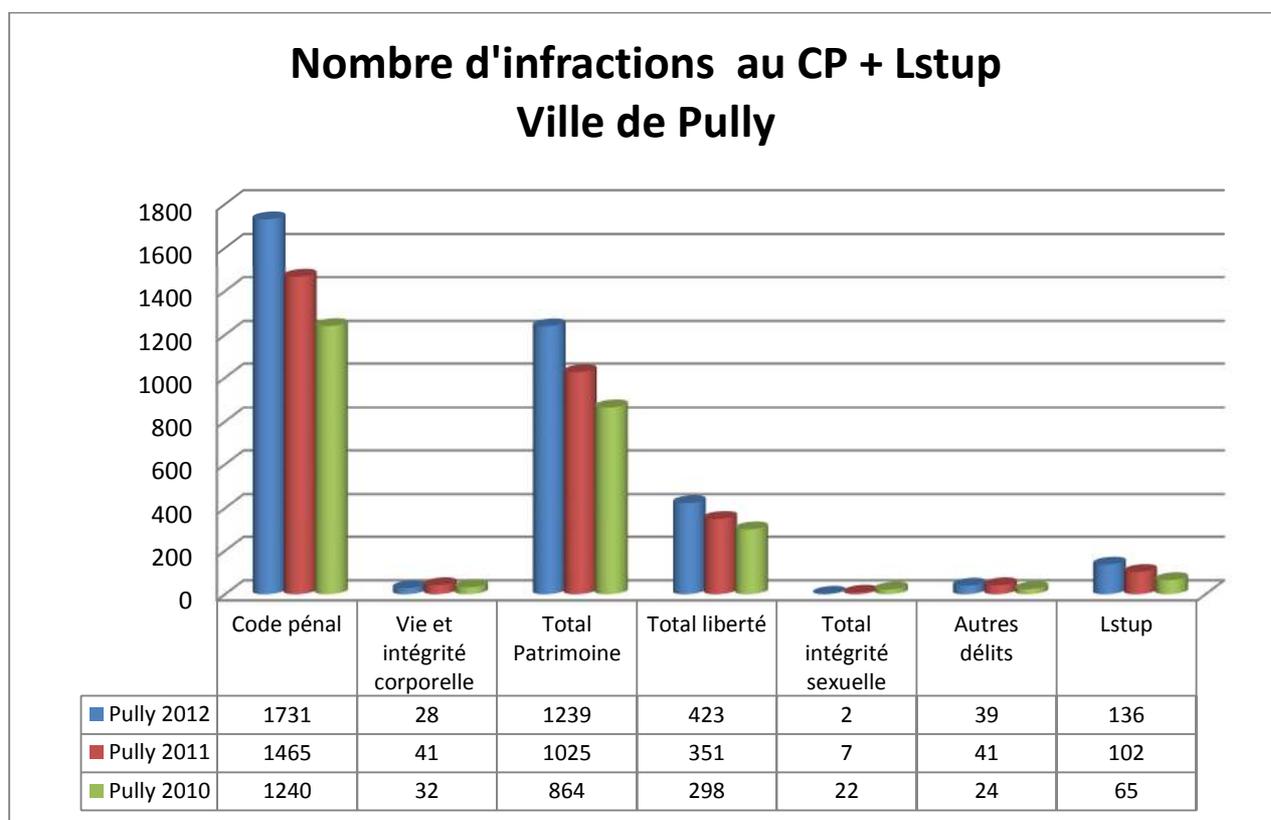
Nature des accidents :

Avec dégâts matériels	36
Avec dégâts matériels et fuite	23
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	8
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	1
Avec blessés	29
Avec blessés et fuite	2
Avec blessés et ivresse ou surmenage	4
Mortel	1
Arrangements à l'amiable	117
Total	221

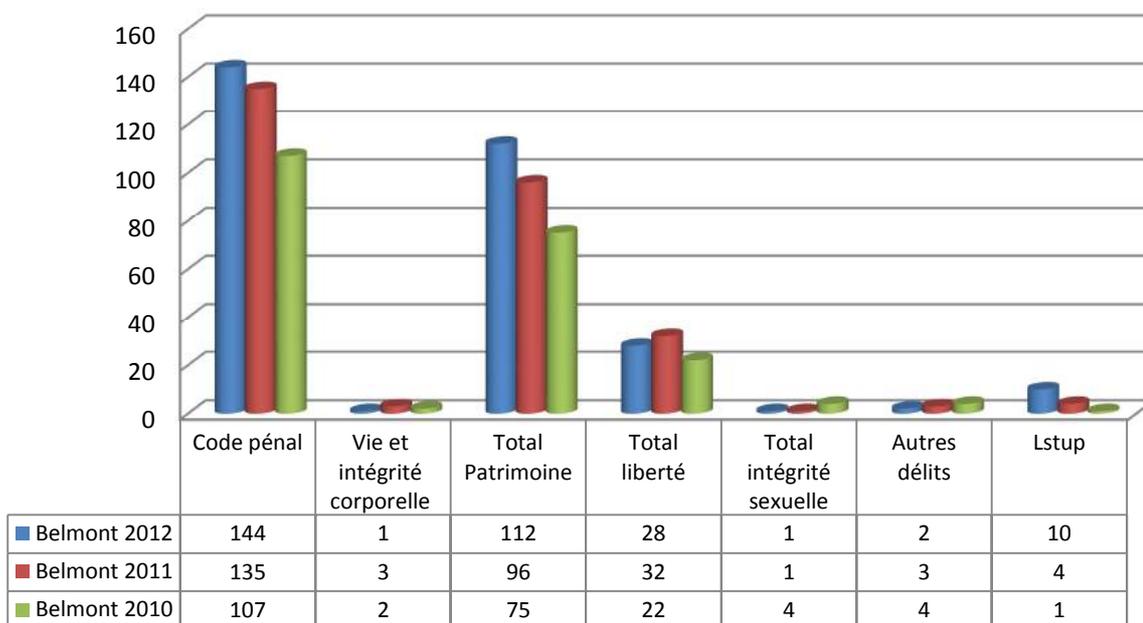
Voir tableaux annexés en fin de rapport

5.4. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL

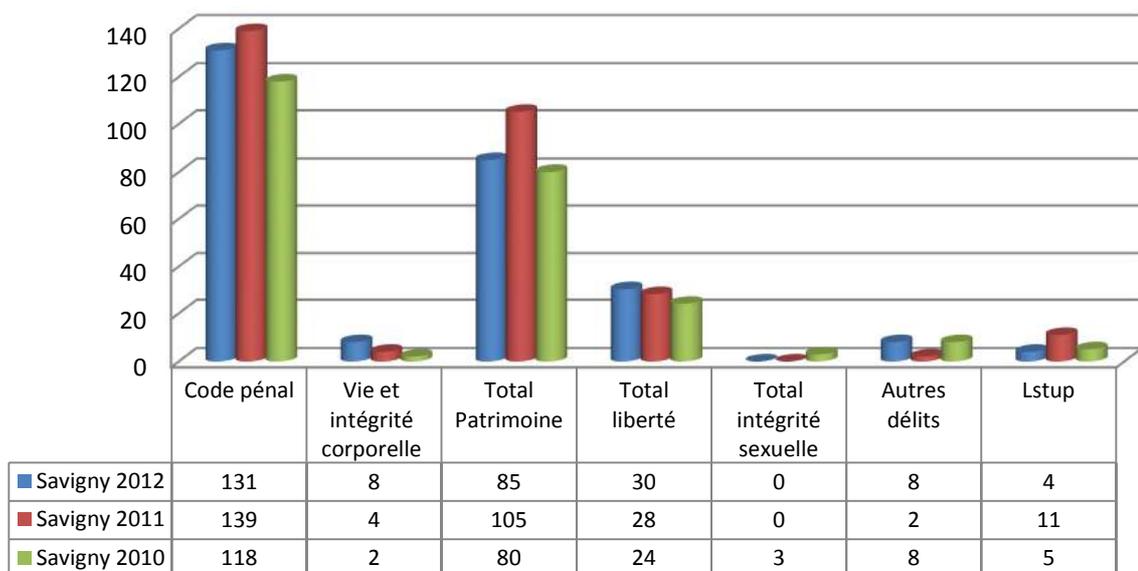
Affaires traitées par la Police cantonale vaudoise + Police Est Lausannois
(source : Office fédéral des statistiques - OFS)



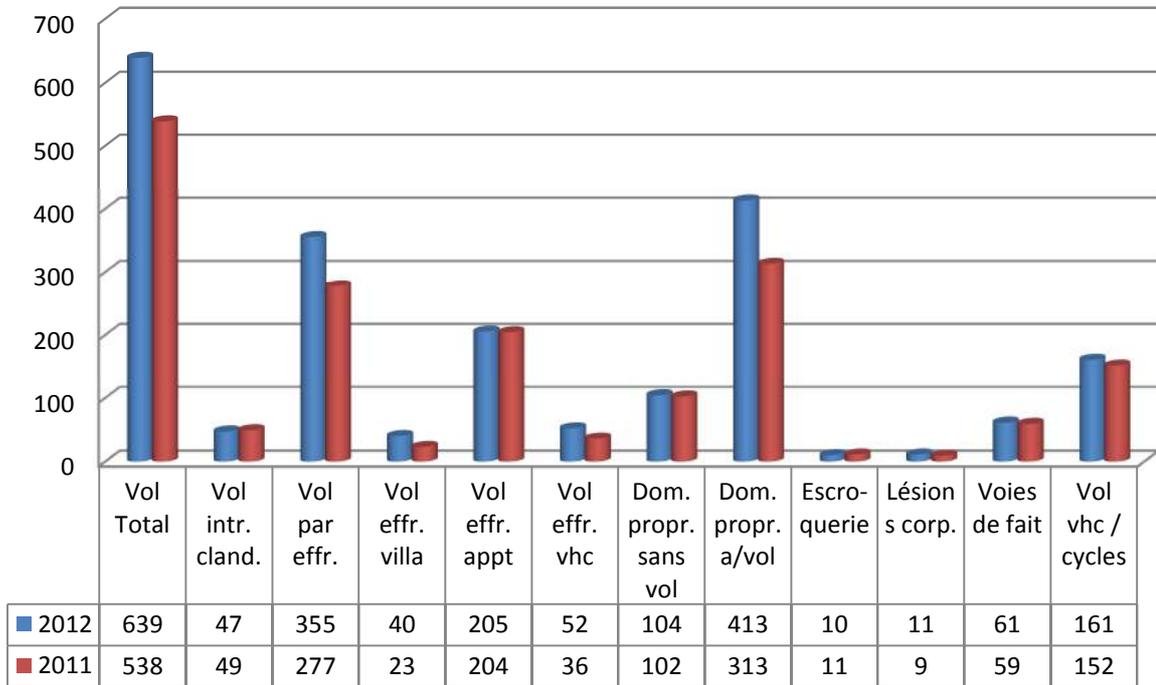
Nombre d'infractions au CP + Lstup Commune de Belmont



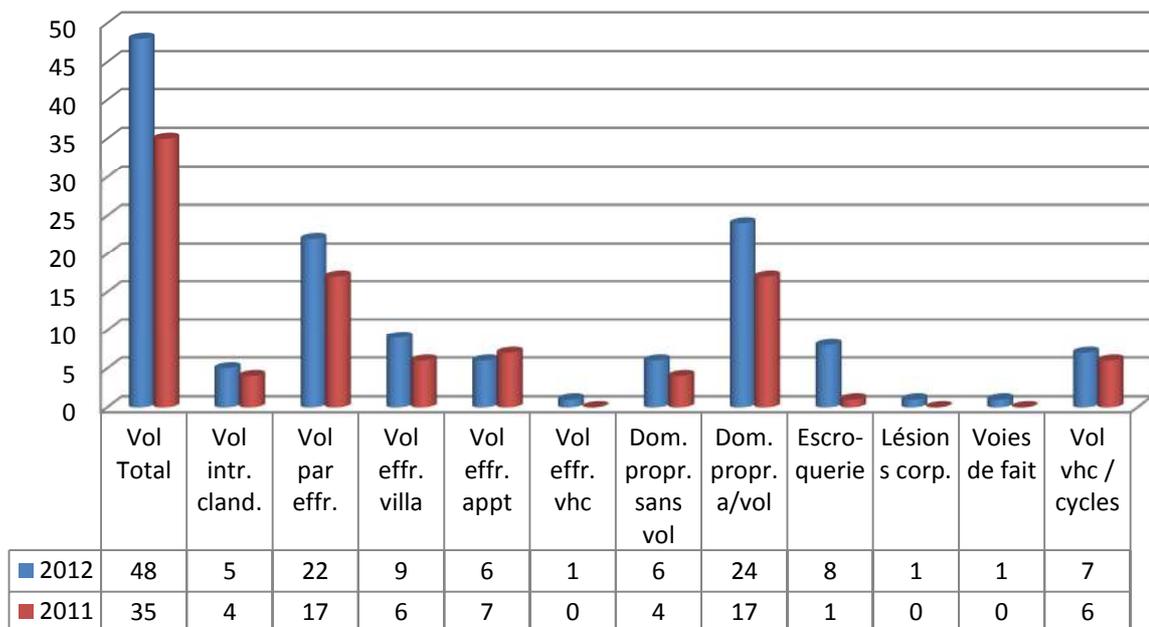
Nombre d'infractions au CP + Lstup Commune de Savigny



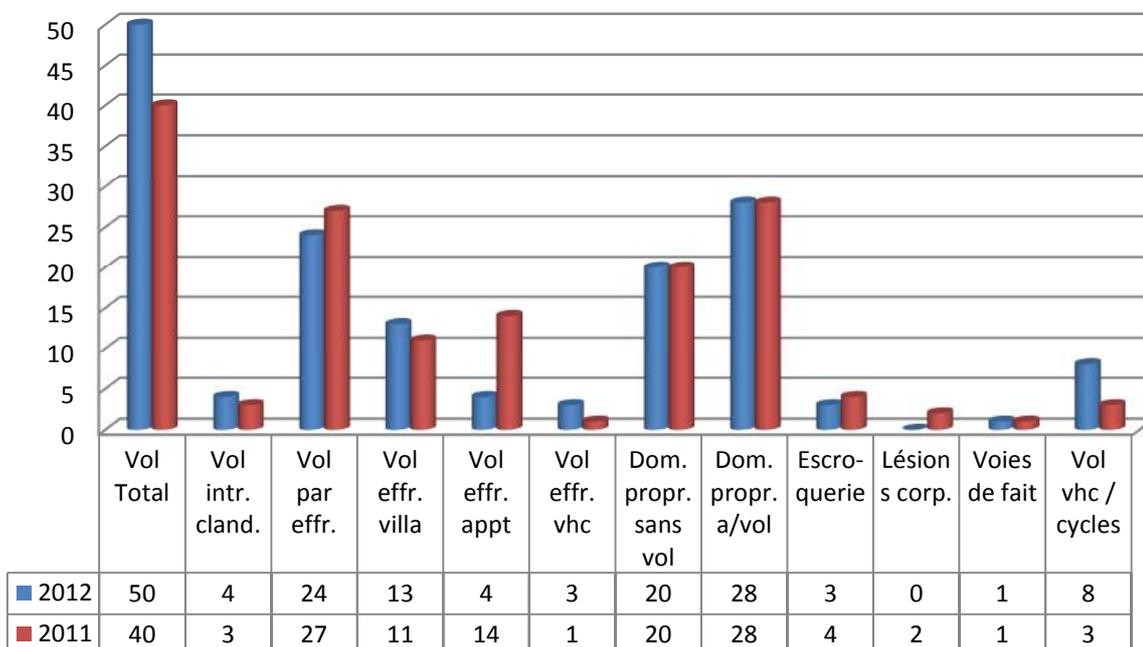
Nature des infractions Ville de Pully



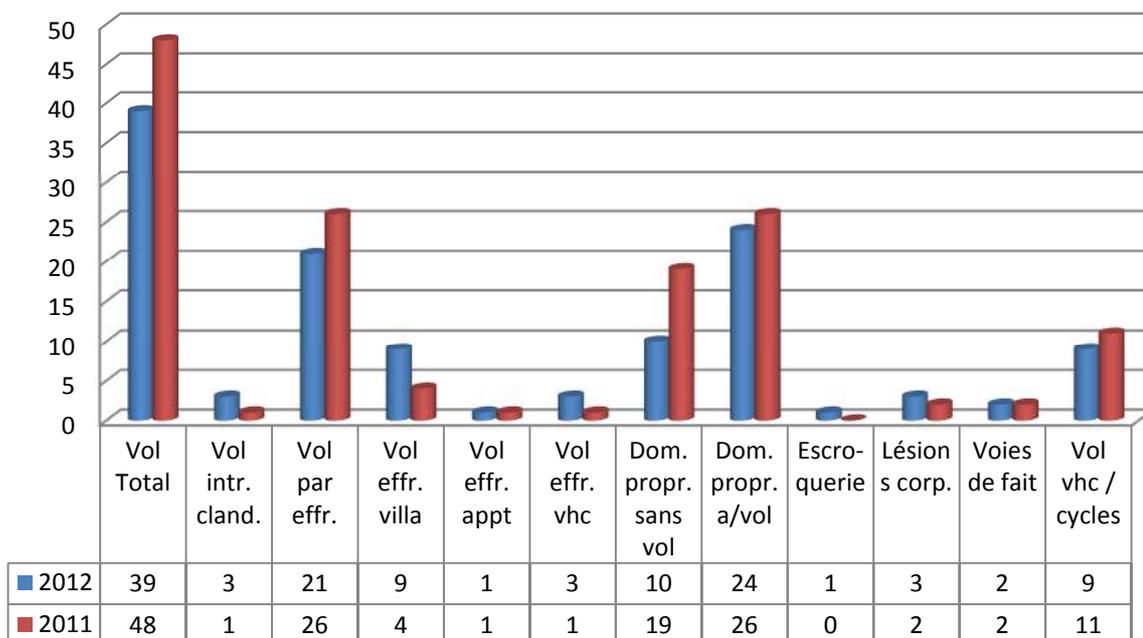
Nature des infractions Commune de Paudex



Nature des infractions Commune de Belmont



Nature des infractions Commune de Savigny



6. SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux
Adjudant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de l'Association, le chef des Services généraux est responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement complet du personnel uniformé. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

6.1. Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de quatre hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.);
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière;
- appuyer les responsables des Services d'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules des services;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière;

Durant l'année 2012, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à 190 réunions de travail et de chantiers.

A 22 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

Courant 2012, l'Unité SR a été appelée à collaborer notamment pour les principales manifestations suivantes : Pully For Noise, 20 km de Lausanne, Marathon de Lausanne, Fête du sauvetage, 1^{er} août à Pully, Triathlon de Lausanne, Course à Travers Pully, Festival Pully-Québec.

106 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc, générant la pose de signalisation.

Les appareils de contrôles préventifs affichant instantanément la vitesse des véhicules ont été installés à 213 reprises sur l'ensemble des quatre communes, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers.

L'appareil de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules (TMS) a été mis en place à 10 reprises pour des contrôles d'une semaine à chaque fois. Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains sur la vitesse des véhicules dans leur quartier et de parfaire ainsi la signalisation, notamment verticale.

6.1.1. Peinture utilisée (en kg)

C'est l'équivalent de 1'650 kg de peinture, de composants et de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

6.1.2. Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police VW Passat) – affectation Police-secours
- Ramu 102 (voiture police) VW Passat – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Hyundai) – Unité proximité
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301(fourgon police VW) – Police-secours
- Ramu 501 (fourgon signalisation) – Signalisation routière
- Ramu 401(voiture civile Opel) – service police
- Ramu 402 (voiture civile Citroën) – Unité Radar
- Ramu 601 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- Ramu 602 (scooter civil Peugeot) – Unité garde-parcs
- Ramu 603 (scooter civil Piaggio) – Unité garde-parcs
- 4 cycles (Weeler) – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre du service, ces véhicules ont parcouru 166'396 km.

6.2. Unité Radar (annexe 2)

Jusqu'en 2011, Police Est Lausannois partageait l'usage et les frais d'un véhicule équipé d'un radar mobile avec la police municipale de Renens et la police municipale de Prilly (intégrées depuis au sein de la Police de l'Ouest Lausannois), ceci dans le cadre d'une convention passée entre les trois municipalités en 2003. La Police disposait de l'appareil environ 10 semaines par année.

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose, dès cette année, d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile. Des critères légaux très stricts basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions pour déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une convention a été signée entre le Comité de direction et son homologue de Sécurité Lavaux afin de permettre aux corps de police respectifs d'échanger leurs appareils de contrôle, Police-Lavaux disposant d'un appareil radar portable (Trucam) pouvant être utilisé dans d'autres conditions (présence d'obstacles) notamment dans des zones 30 km/h.

6.2.1. Radar mobile Pully

• nombre de contrôles	87
• nombre de véhicules recensés	92'453
• nombre de véhicules en infraction	3'241
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	63
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	7
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3,50

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Alpes, avenue des	11	1'717	321	18.69
Avenir, avenue de l'	1	86	3	3.48
Bellevue, avenue de	5	218	26	11.92
Bouvreils, chemin de	1	23	4	17.39
C.-F. Ramuz, avenue	10	20'842	324	1.55
Carvalho, avenue de	1	94	1	1.06
Chamblandes, chemin de	5	261	17	6.51
Fau-blanc, chemin du	1	43	1	2.32
Champittet, chemin de	1	6	0	/
Forêt, boulevard de	2	1'993	90	4.51
Général Guisan, avenue	10	5'2507	1824	3.47
Lavaux, avenue de	8	7'343	220	2.99
Manoir, chemin du	1	75	7	9.33
Peupliers, avenue des	3	345	41	11.88
Plateires, chemin des	1	51	1	1.96
Préau, chemin du	1	219	6	2.73
Rennier, chemin de	6	1'752	136	7.76
Rochettaz, avenue de	11	3'720	120	3.22
Senalèche, avenue de	1	100	12	12.00
Somais, chemin de	5	539	84	15.58
Vignes, chemin des	1	13	3	23.07
Villardin, avenue de	1	506	0	/
Total	87	92'453	3'241	3,50

6.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	30
• nombre de véhicules recensés	42'932
• nombre de véhicules en infraction	4'178
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	55
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	9
• pourcentage véhicules en infraction (%)	9,73

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Lac, route du	21	34'665	3'880	11.19
Simplon, route du	9	8'267	298	3.60
Total	30	42'932	4'178	9.73

6.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	29
• nombre de véhicules recensés	5'805
• nombre de véhicules en infraction	757
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	16
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	1
• pourcentage véhicules en infraction (%)	13,04

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Arnier, route	8	1'585	304	19.17
Burenos, route du	3	51	1	1.96
Monts-de-Lavaux, route des	15	4'110	444	10.80
Signal, route du	3	59	8	13.55
Total	29	5'805	757	13.04

6.2.4. Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	36
• nombre de véhicules recensés	10'720
• nombre de véhicules en infraction	1'458
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	131
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	20
• pourcentage véhicules en infraction (%)	13,60

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensé	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Chexbres, route	6	896	150	16.74
Claie-aux-Moine, route de la	7	4'083	311	7.61
Cullayes, route des	2	28	2	7.14
Grenet, route du	3	106	11	10.37
Lutry, route de	11	4'790	909	18.97
Mollie-Margot, route de	6	769	68	8.84
Vers-chez-les-Blanc, route de	1	48	7	14.58
Total	36	10'720	1'458	13.60

6.3. Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parcage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes ...);
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics;
- la mission de patrouilleurs scolaires;
- un appui lors de manifestations dans le domaine de la circulation, du stationnement et de la prévention;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.

7. POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative
Adjudant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'Etat-major, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner voire le diriger vers une entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB) ;
- Remettre les documents nécessaires pour l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc. ...) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires ;

7.1. Chancellerie

7.1.1. Rapport de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	45
Office fédéral des migrations	55
Divers services officiels	211
Total	311

7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron	740
Ministère public + Tribunal des mineurs	334
Service des automobiles	945
Police cantonale vaudoise	1'199

Office fédéral des migrations (ODM) & Service de la population	117
Office des Poursuites	326
Divers services officiels	156
Total	4'439

7.2. Réception

Durant l'année 2012, quelque 9'150 personnes se sont présentées à la réception du poste de police alors qu'environ 14'500 citoyens ont contacté la Police administrative par téléphone.

Au guichet de la réception, il a été remis :

7.2.1. Permis de pêche lac

Permis adultes – 122 permis remis	CHF	1'220.00
Permis enfants – 2 permis remis	CHF	10.00
Total	CHF	1'230.00

7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully

1'159 cartes journalières ont été vendus	CHF	46'360.00
--	------------	------------------

7.2.3. Inspection des champignons

Dans le cadre de son activité, le sgtm Bujard a procédé au contrôle de :

36 récoltes, composées de 67 espèces pour un poids total de 35.77 kg ;
11 récoltes contenaient des variétés impropres à la consommation dont 5 recelaient des champignons toxiques ;

A 4 reprises il a été appelé par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

7.2.4. Objets trouvés

Objets enregistrés	525
Objets restitués aux ayants droit	212
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	48
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	87
 L'ensemble des récompenses s'élève à	CHF 3'015.00
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	CHF 11'368.00

7.3. Police du commerce Ville de Pully

7.3.1. Taxes sur les spectacles

Club Mini-train	CHF	4'600.00
Spectacles, conférences, bals	CHF	936.00
Total	CHF	5'536.65

7.3.2. Lotos

Aucun loto organisé en 2012

7.3.3. Tombolas

Autorisations délivrées	18	
Taxes perçues	CHF	2'364.10

7.3.4. Etablissements publics au bénéfice de licences

Cafés-restaurants	24	
Cafés-restaurants saisonniers	1	
Tea-rooms sans alcool	4	
Buvettes diverses	5	
Buvettes de cinéma et théâtres	3	
Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	14	
Patentes pour la vente au détail de tabac	27	
Autorisations spéciales	2	

7.3.5. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	CHF	3'675.00
---------------	-----	----------

7.3.6. Marchés de Pully

Marchands à l'année	CHF	7'355.00
Marchands occasionnels	CHF	750.00

7.3.7. Utilisation / anticipation du domaine public

Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet	CHF	3'300.00
Musiciens des rues / pantomimes / stands divers	CHF	1'200.00

Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues	CHF	12'270.00
Autorisations de parquer pour les entreprises	CHF	3'650.00
Fourrière	CHF	30.00

7.3.8. Taxe de séjour

Montant encaissé	CHF	40'218.70
------------------	-----	-----------

7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées à la ligne au cimetière de Chamblandes	23
Personnes inhumées en tombes cinéraires et en columbarium	18
Personnes inhumées en concessions de corps	8
Personnes inhumées en concession cinéraire et en columbarium	2
Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	2
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	32
Personnes décédées sur la commune de Pully	46
Personnes décédées sur la commune de Paudex	5
Montant des taxes d'inhumation, ventes de concessions et prolongations	CHF 43'900.00

8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc) et de tenir à jour les statistiques.

8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	6'869 (2011 : 7'717)	5'505	738	380	246
AO par Police-Secours + Prox	2'597				
AO par ASP	4'272				

8.2. Appareil de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	137
Nombre de véhicules recensés	3'288'018
Nombre de véhicules en infraction	6'634
Dépassement vitesse plus de 15 km/h.	45
Dépassement vitesse plus de 25 km/h	7
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.20

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	8	110'901	62	0.05
Clergère	15	368'889	1'414	0.38
Damataire-Sud	19	347'127	421	0.12
Désertes-Port	28	735'243	1'832	0.24
Lavaux-Tirage	32	967'190	1'891	0.19
Ramuz-Chamblandes	18	357'169	606	0.16
Ramuz-Préau	17	401'499	408	0.10
Total	137	3'288'018	6'634	0.20

8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	137
Nombre de véhicules recensés	3'288'018
Nombre de véhicules en infraction	382
Dépassement vitesse plus de 15 km/h.	31
Dépassement vitesse plus de 25 km/h	5
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.01

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infractions	% de dénoncés
Boulevard de la Forêt	8	110'901	4	0.003
Clergère	15	368'889	43	0.011
Damataire-Sud	19	347'127	51	0.014
Désertes-Port	28	735'243	57	0.007
Lavaux-Tirage	32	967'190	200	0.020
Ramuz-Chamblandes	18	357'169	22	0.006
Ramuz-Préau	17	401'499	5	0.001
Total	137	3'288'018	382	0.011

8.3. Commission de police

Elle a traité 1'184 cas.

La Commission de police a :

- prononcé 1'153 amendes par voie d'ordonnances pénales, soit :
 - 830 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
 - 323 pour des dénonciations sur fonds privés ;
- cité 31 contrevenants, dont 10 mineurs et prononcé :
 - 15 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
 - 1 prestation au travail ;
 - 9 réprimandes (mineurs) ;
 - 1 TIG (travail d'intérêt général) ;
 - 5 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 413 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

D'autre part, 137 ordonnances de conversion ont été prononcées.

8.4. Montants encaissés

8.4.1. Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	297'696.85
Paiements cartes cash	CHF	4'434.78

Macarons résidants	CHF	249'860.00
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	11'020.00
Autorisations pour entreprises effectuant des travaux	CHF	14'090.00
Total	CHF	577'101.63

8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet rose)

Règles de circulation	CHF	351'890.00
Radar mobile	CHF	589'960.00
Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	438'060.00

Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	89'198.70
Infractions sur fonds privé	CHF	41'220.40
Revenu brut des amendes encaissées, y compris les frais de procédure (sentences, contentieux)	CHF	1'506'329.10

8.5. Actions administratives

Commandements de payer :

Enregistrés	2'713
Notifiés	1'598
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	43
Notifications administratives pour instances diverses	49

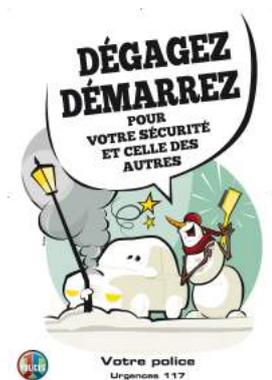
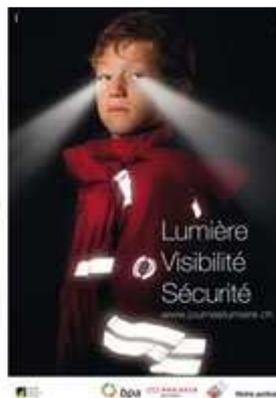
8.6. Unité prévention

En 2012, les spécialistes de la Prévention routière ont visité 48 classes (enfantines, primaires 1-2) de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont (Pully 35, Paudex 3, Belmont 10) pour enseigner aux jeunes les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons). Dans le cadre de la nouvelle organisation policière, les polices communales seront amenées à visiter à l'avenir toutes les classes des années obligatoires (enfantines, primaires et secondaires) pour leur inculquer la prévention en général (circulation, incivilités, délits, etc.).

Le 16 juin 2012, un stand de prévention a été organisé à Belmont dans le cadre de la manifestation « Festi-meule ». En même temps que la police se présentait, un « véhicule tonneau » permettait aux visiteurs de se sensibiliser au port de la ceinture de sécurité.

Les collaborateurs de Police Est Lausannois ont participé activement aux campagnes de prévention (routières et judiciaires) planifiées par le GT Prévention coordonnée qui regroupent tous les responsables prévention de la Police cantonale et des polices communales vaudoises, en allant notamment au contact des citoyens et automobilistes pour leur rappeler leurs obligations personnelles dans le domaine de la prévention.

Ci-après quelques actions de prévention effectuées en 2012 :



9. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2012 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2012 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 13 mai 2013.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



G. Reichen



Le secrétaire



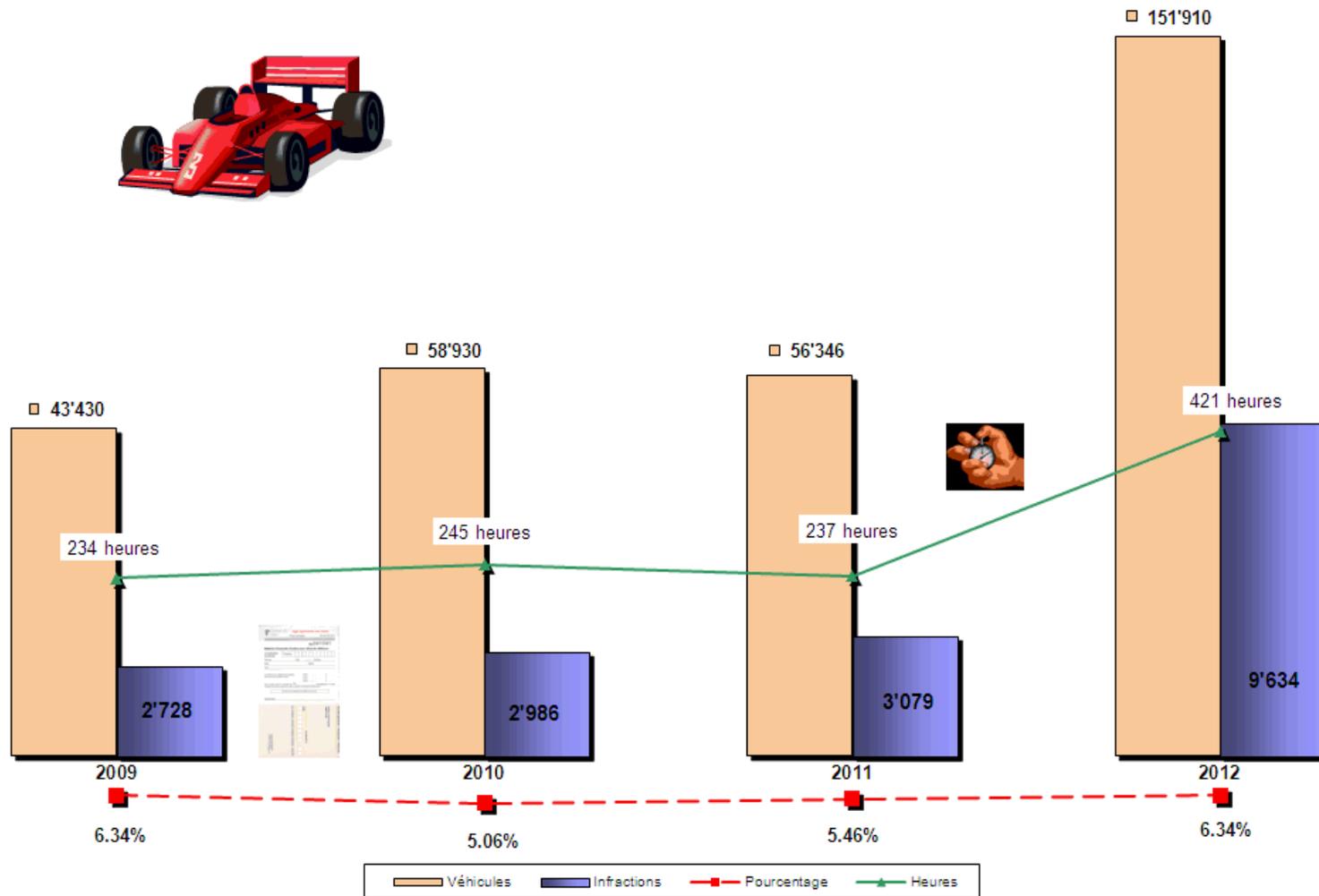
D-H Weber

ANNEXE 1

Sécurité publique Est Lausannois		COMPTES 2012 PAR NATURE		
		Comptes 2012	Budget 2012	Ecart
3	CHARGES	8'331'451.09	8'600'490	-269'038.91
30	AUTORITES ET PERSONNEL	6'716'492.22	6'950'800	-234'307.78
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	18'468.75	24'000	-5'531.25
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	5'212'865.15	5'429'000	-216'134.85
303	ASSURANCES SOCIALES	444'714.35	432'000	12'714.35
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	683'129.50	642'000	41'129.50
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	83'696.55	118'000	-34'303.45
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	16'449.20	36'500	-20'050.80
309	AUTRES CHARGES AUTORITES ET PERSONNEL	257'168.72	269'300	-12'131.28
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'438'670.77	1'543'690	-105'019.23
310	IMPRIMES, FOURN. BUREAU ET ENSEIGNEMENT	48'624.30	46'300	2'324.30
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	376'046.01	413'500	-37'453.99
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	40'923.25	50'000	-9'076.75
313	AUTRES FOURNITURES ET MARCHANDISES	3'672.00	3'800	-128.00
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	132'587.55	147'500	-14'912.45
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	61'664.95	82'700	-21'035.05
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	238'000.00	237'990	10.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	531'443.96	556'800	-25'356.04
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	5'708.75	5'100	608.75
33	AMORTISSEMENTS	103'300.00	103'300	
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	103'300.00	103'300	
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTION A DES COLLECTIVITES	735.60	2'500	-1'764.40
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	735.60	2'500	-1'764.40
36	AIDES ET SUBVENTIONS	140.00	200	-60.00
366	AIDES INDIVIDUELLES	140.00	200	-60.00
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	72'112.50		72'112.50
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	72'112.50		72'112.50
4	REVENUS	8'331'451.09	8'600'490	-269'038.91
42	REVENUS DU PATRIMOINE	8'055.15	27'000	-18'944.85
422	REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	980.15		980.15
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	7'075.00	27'000	-19'925.00
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	1'980'170.56	1'528'900	451'270.56
431	EMOLUMENTS	16'059.00	6'500	9'559.00
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	49'365.20	46'900	2'465.20
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	324'805.90	175'500	149'305.90
437	AMENDES	1'589'940.46	1'300'000	289'940.46
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES	6'343'225.38	7'044'590	-701'364.62
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	6'343'225.38	7'044'590	-701'364.62

ANNEXE 2

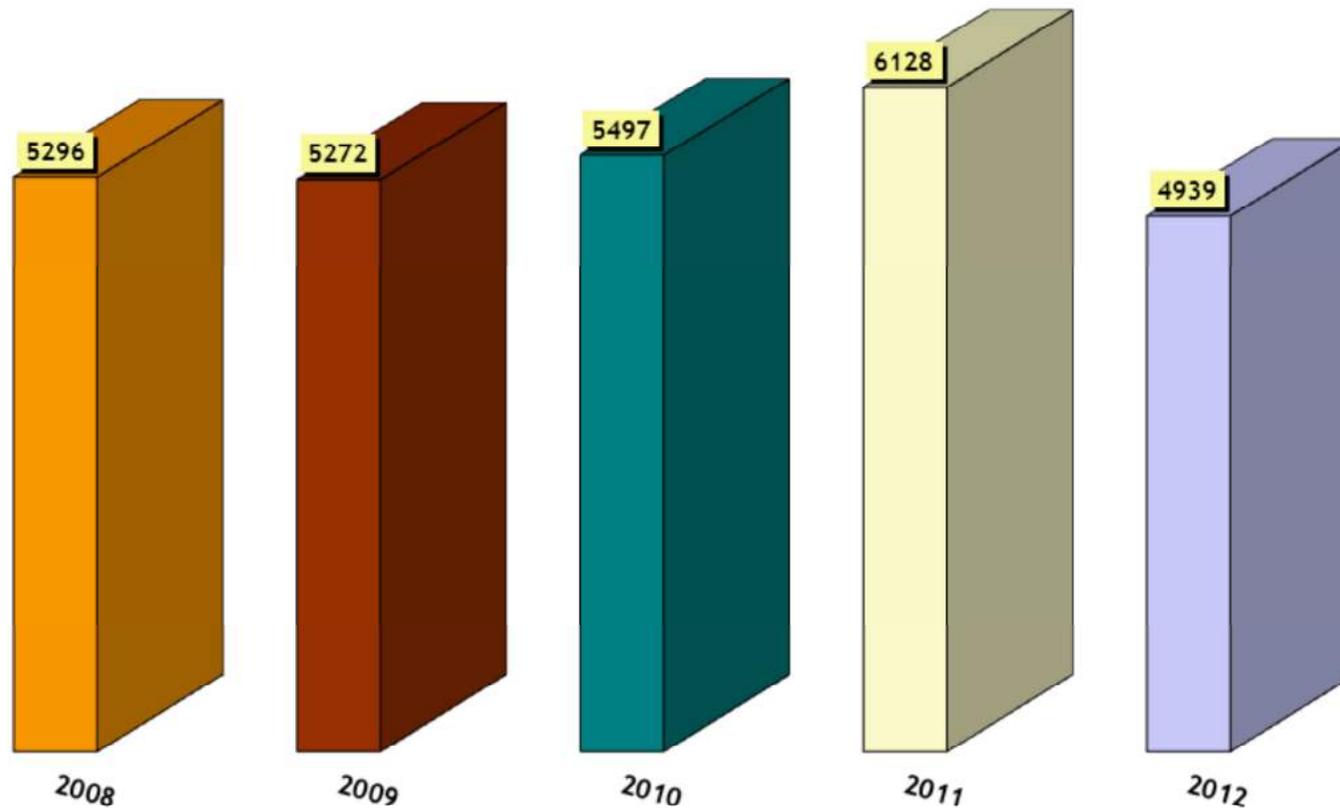
RADAR MOBILE PULLY - BELMONT - SAVIGNY - PAUDEX 2009 A 2012



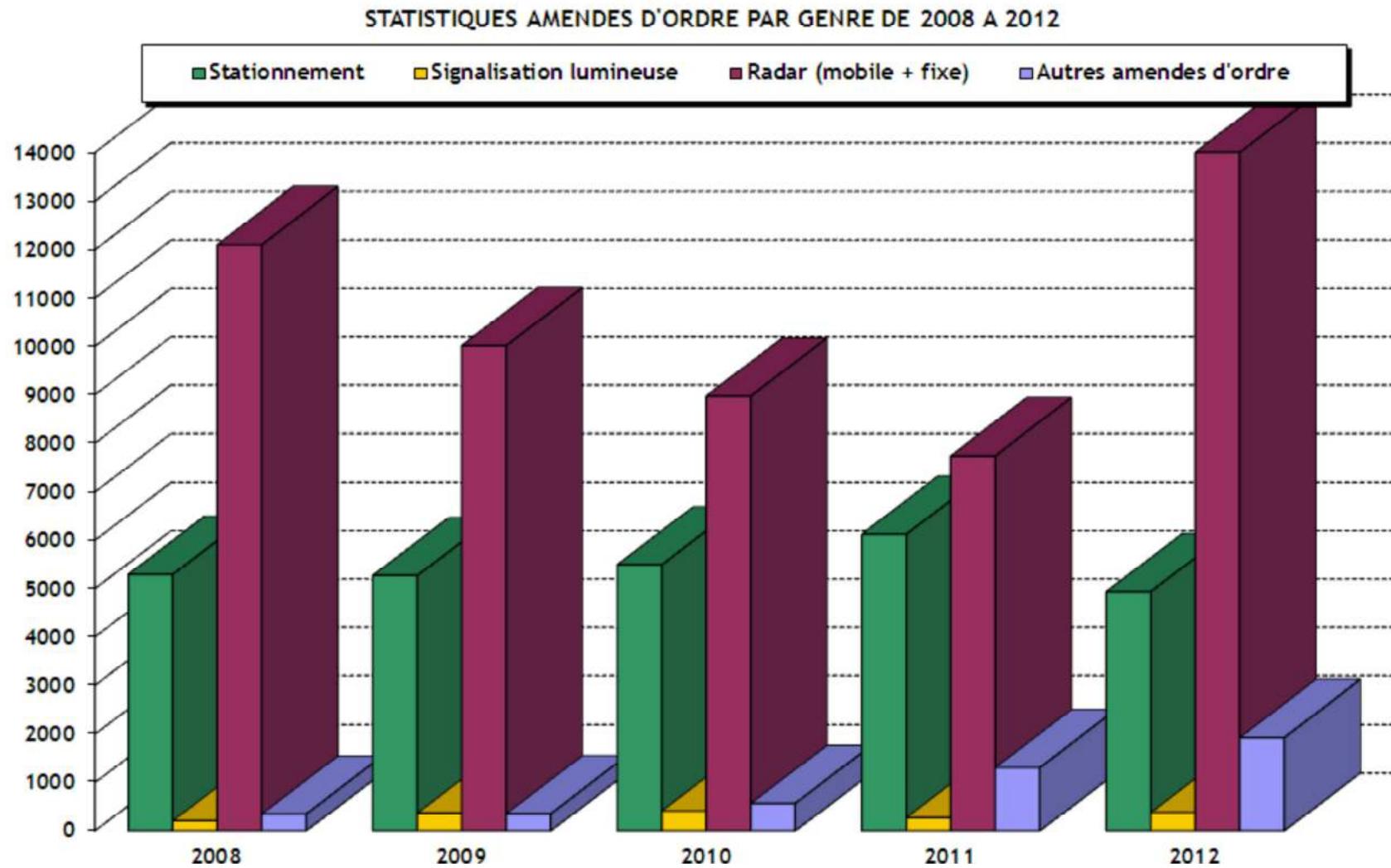
ANNEXE 3



AMENDES D'ORDRE POUR STATIONNEMENT DE 2008 A 2012

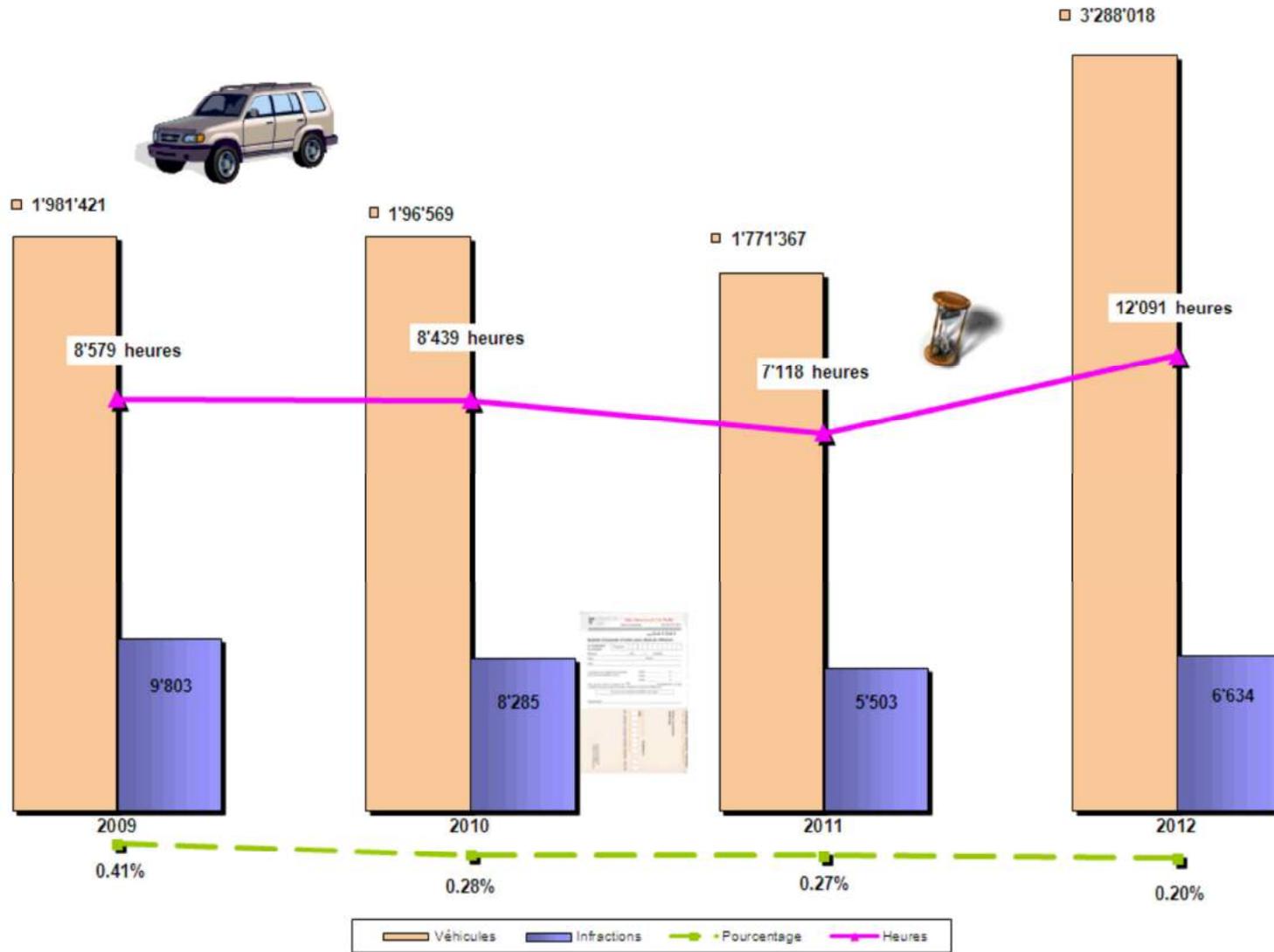


ANNEXE 4



ANNEXE 5

Surveillance Automatique du Trafic - Vitesse de 2009 à 2012



ANNEXE 6

Surveillance Automatique du Trafic - Signalisation lumineuse de 2009 à 2012

